

**COMMUNIQUE DE PRESSE** 

## **REVALORISATIONS 2024**

## AXESS FAIT UNE PROPOSITION D'ACCORD SALARIAL POUR LES OUBLIES DU SEGUR

Paris, le 9 avril 2024 – Dans le cadre des négociations d'un accord bas salaires à conclure d'ici juin, AXESS a soumis aux organisations syndicales, ce jeudi 4 avril, une proposition d'accord dédiée aux Oubliés du Ségur.

Dans son communiqué du 29 février dernier relatif au non-agrément de la recommandation patronale soumise par AXESS, la Ministre Catherine Vautrin souhaitait « donner toute sa chance au dialogue social » et imposait un calendrier de négociation autour de la CCUE :

- Un accord sur la revalorisation des bas salaires d'ici juin « pouvant prendre en compte la situation des personnels non bénéficiaires de la prime Ségur ».
- Un accord classification-rémunération-congés d'ici novembre.

C'est la première fois que les pouvoirs publics ouvrent ainsi la porte à des revalorisations pour les Oubliés du Ségur de manière formalisée. Une opportunité rendue possible par le travail d'AXESS qui n'a de cesse de se battre pour ces Oubliés.

Volontariste et déterminée à rétablir l'égalité de traitement entre tous les professionnels du secteur sanitaire, social et médico-social sans attendre l'aboutissement de la CCUE, **AXESS** a ainsi soumis aux organisations syndicales, lors de la Commission Mixte Paritaire du 4 avril, une proposition d'accord pour utiliser l'enveloppe de revalorisations 2024 : une prime de 238 euros bruts mensuels du 1er juillet au 31 décembre 2024, pour tous les Oubliés du Ségur, évalués par AXESS à 215 000 salariés employés à temps plein. Cette proposition permettrait notamment de répondre à l'urgence de revalorisation des bas salaires puisque plus de 40 % des salariés non couverts par le Ségur sont des bas salaires.

Ces 238 euros bruts mensuels **seront ensuite pérennisés dans le futur accord classification-rémunération-congés**, dans la mesure où les pouvoirs publics s'engagent dans un financement pérenne en 2025.

Les négociations avec les organisations syndicales vont se poursuivre sur cette base lors des prochaines CMP. Par ailleurs, un nouveau calendrier des thèmes à travailler a été proposé en vue de préparer l'accord classification-rémunération-congés.

AXESS maintient également la pression sur les pouvoirs publics pour **obtenir des engagements fermes de long terme quant au financement de la CCUE** et réaffirme sa **volonté d'accélérer les négociations** et d'aboutir d'ici la fin de l'année à la conclusion de la CCUE.



**AXESS** est la Confédération des employeurs du secteur sanitaire, social et médico-social privé à but non lucratif, qui regroupe deux organisations la FEHAP et Nexem. Ensemble, ces organisations portent une ambition commune dans la structuration et la promotion du secteur auprès des pouvoirs publics et des instances nationales et paritaires du secteur. La Confédération doit permettre à ses composantes de promouvoir le modèle non lucratif, qui concilie responsabilité économique et poursuite de l'intérêt général et l'inscrire tant dans les débats médiatiques que dans les politiques publiques.